



VILLE DE VERNOUILLET 78540

2022-120

LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX A 19H30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni Salle Polyvalente, Place de la Mairie, 78540 VERNOUILLET en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal COLLADO, Maire.

PRÉSENTS: M. COLLADO Pascal, Mme CALAIS Bernadette, Mme PELATAN Gaëlle, M. BAIVEL Laurent, Mme de VAUMAS Charlotte, M. TEISSEDRE Hubert, Mme MARTIN Isabelle, Mme LARRIBAU-GAUFRÈS Henriette, M. SARRAT Eric, M. LARCHER Stéphane, Mme OUIDDIR Malika, Mme LOEMBE Sandrine, Mme JONDEAU Carine, M. EUVRARD Antoine, M. MOUGENOT-PELLETIER Jordane, M. DAVID Edouard, Mme DADOUCHE Assya, Mme LOPEZ-JOLLIVET Marie-Hélène, Mme MARTELOT Véronique, M. BOMPARD Jean-Marc, Mme MOSTOWSKI Nathalie, M. CALLEJA MATE Louis.

REPRÉSENTÉS: M. COMBARET Nicolas représenté par Mme de VAUMAS Charlotte, M. David LETTERON représenté par M. SARRAT Eric, Mme JACQUET Janine représentée par Mme PELATAN Gaëlle, M. SAGET Patrick représenté Mme OUIDDIR Malika, M. de MONTGOLFIER Luc représenté par M. TEISSEDRE Hubert, Mme ROUX Lutgart représentée M. BAIVEL Laurent, Mme. LECOCQ Vanessa représentée par Mme CALAIS Bernadette, M AOUES Karim représenté par M. LARCHER Stéphane, Mme SANTOS Cory représentée par Mme LOEMBE Sandrine, Mme LOUBRY Brigitte représentée par Mme MARTELOT Véronique, M. CISSÉ Matenin représenté par Mme LOPEZ-JOLLIVET Marie-Hélène.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Edouard DAVID

Date de convocation : Date d'affichage :

07/12/2022

07/12/2022

Nombre de conseillers

En exercice: 33

Présents : 22 Votants : 33

RAPPORTEUR: Laurent BAIVEL

ACOMPTE DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS 2023

Il convient d'anticiper les éventuels besoins de certaines associations et établissements publics pour assurer leurs dépenses du début d'année en leur versant 1/3 du montant de la subvention versée en N-1 et en fonction du besoin pour le Centre Communal d'Action Sociale.

Pour 2023, il est proposé de verser un acompte pour le Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 60 000 €uros

Accusé de réception en préfecture 078-217806439-20221213-2022-120-DE Date de télétransmission : 15/12/2022 Date de réception préfecture : 15/12/2022





Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances/Ressources humaines/Citoyenneté en date du 6 décembre 2022,

Considérant les éventuels besoins de trésorerie de certaines associations et établissements publics en début d'année 2023,

DECIDE de proposer un acompte, à hauteur des montants ci-dessus énoncés, qui sera versé sur demande.

DIT que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2023, chapitre 65.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le :

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 078-217806439-20221213-2022-120-DE Date de télétransmission : 15/12/2022 Date de réception préfecture : 15/12/2022